

Les équipements et la « ville des proximités »

État des lieux et enjeux



Sur les 1 600 équipements recensés dans les communes de Rennes Métropole (hors Ville de Rennes), l'Audiar estime que 500 d'entre eux, soit le tiers, ont une fonction ou un rayonnement « supra-communal ». Le SCoT du Pays de Rennes utilise une autre expression et parle de fonctionnement en « réseau de communes ». À des degrés divers, toutes les communes de l'agglomération disposent de ces types d'équipements avec une prime aux communes de plus de 5 000 habitants.

Parmi ces 500 équipements, 200 sont structurés à l'échelle intercommunale de par leur mission (services de l'État), mais aussi l'existence de conventions entre plusieurs communes ou d'un syndicat intercommunal. Quelques équipements emblématiques, du ressort des collectivités territoriales, sont d'emblée identifiés comme faisant vivre la « ville des proximités ». Ce sont par exemple ceux du Syrenor ou du Cias de l'Ouest de Rennes^[1]. C'est également la majorité des écoles de musique ou la piscine intercommunale de la Conterrie à Chartres-de-Bretagne. Pour le reste, le contour des équipements fonctionnant en « réseau de communes » est plus flou.

Le paysage des équipements fonctionnant en « réseau de communes » est en effet complexe. Selon les domaines, on observe une myriade de statuts juridiques, de modes d'organisation, de gestionnaires ou de propriétaires. Le type d'utilisateurs et le degré de fréquentation sont aussi extrêmement hétérogènes. Ce constat induit une approche très pragmatique quand on réfléchit à la mutualisation des équipements et à la « ville des proximités ».

[1] *Syndicat de Recherche et d'Étude du Nord-Ouest de Rennes (Syrenor), Centre intercommunal d'action sociale (Cias)*

Sommaire

1	Quatre enjeux posés par la politique des équipements et la « ville des proximités »	4
2	Un tiers des équipements fonctionne en « réseau de communes »	7
3	Des équipements communaux de nature, de fonction et de rayonnement très variés	10
4	De nombreux équipements existants sont déjà structurés à l'échelle intercommunale	12
5	Quelques exemples emblématiques d'équipements ou de services fonctionnant en « réseau de communes »	13

Quatre enjeux posés par la politique des équipements et la « ville des proximités »

Accompagner l'élargissement des bassins de vie de proximité

De nombreuses communes de Rennes Métropole, et notamment celles disposant d'une taille critique en matière de population, ont élargi leur gamme d'équipements et se sont dotées ces dernières années d'équipements rares et spécialisés à l'image d'une salle de spectacles, d'une médiathèque ou d'une piscine. Or, il semble qu'aujourd'hui et plus encore à l'avenir, le cadre communal ne soit pas toujours l'échelle la plus pertinente pour programmer et dimensionner les équipements rares à l'échelle communale, spécialisés et de rayonnement.

La programmation de certains équipements renvoie aux territoires vécus au quotidien par la population. Ceux-ci se sont élargis au point que l'échelle communale ne constitue plus, depuis quelques décennies déjà, le seul territoire d'usage pour habiter, travailler, consommer ou se divertir. Les territoires sociaux sont ainsi devenus, au niveau local, pluriels, ouverts, multiples et changeants selon que l'on fréquente les équipements sportifs, culturels, scolaires ou commerciaux... Au sein d'un bassin de vie de proximité, les habitants sont donc très mobiles et l'accès à un équipement se fait davantage sur un mode électif ou de relations domicile-travail que dans un cadre communal stricto sensu.

L'usage des équipements peut être ainsi bouleversé. Le choix par les usagers d'un établissement d'accueil pour la petite enfance se fait en fonction du domicile des parents mais aussi de leur lieu de travail. La fréquentation d'un équipement sportif peut être collective et se faire en fonction d'un réseau d'amis. De même, l'attractivité d'une salle de spectacles s'étend souvent à l'échelle intercommunale. Ces exemples illustrent que l'usage du territoire par la population et la notion de proximité a dépassé depuis longtemps le cadre communal. Par contre, ce n'est pas toujours le cas de la programmation de la plupart des équipements de proximité.

Résoudre l'équation entre la demande des populations et les moyens des communes

La programmation des équipements est complexe. Si l'offre communale présente parfois des insuffisances pour répondre aux besoins de proximité des habitants, à l'inverse, une offre pensée à l'échelle métropolitaine (Rennes Métropole) semble, dans ce cas précis, démesurée. Une échelle intermédiaire, ayant pour cadre les « réseaux de communes » avec des contours géographiques demeurant toutefois flous, serait plus pertinente pour proposer des équipements « intermédiaires », à l'image des piscines.

Cette lecture du territoire peut d'ailleurs résoudre une équation difficile pour les collectivités :

- La raréfaction des finances publiques. Les communes disposent d'une faible visibilité de leurs recettes (dotations, subventions) sans compter que leur marge de manœuvre, en termes de fiscalité locale, est étroite. La réforme des collectivités locales (en cours de discussion) pourrait limiter leur autonomie financière et le recours aux financements croisés en raison, selon toute vraisemblance, de choix et de contraintes budgétaires. Et pourtant, les deux échelons départementaux et parfois régionaux contribuent souvent de manière décisive aux financements des équipements en sus des subsides des communes et, parfois, des intercommunalités.
- La croissance des coûts. Le parc d'équipements des communes est, dans certains domaines, à renouveler en profondeur. Dans le domaine du sport, 40 % des équipements nationaux ont plus de vingt ans d'ancienneté^[2] et sont parfois inadaptés aux nouvelles pratiques. Par ailleurs, l'investissement et le fonctionnement des équipements croissent pour des raisons diverses liées au durcissement des normes (sécurité, hygiène, économie d'énergie, accessibilité...), à la technicité des bâtiments et, en termes de fonctionnement, au recours à un personnel plus professionnel et qualifié.
- L'adaptation aux besoins de la population. L'allongement de la durée de la vie, la hausse du niveau d'éducation, l'autonomisation des pratiques, le développement des horaires atypiques, l'accueil de population jeunes et diplômées ou la progression du temps libre nécessitent une gamme d'équipements de proximité de plus en plus qualitative, variée et accessible en termes d'horaires. Des demandes sur-mesure émanent de la population mais celle-ci réclame aussi des équipements de « masse » pour accueillir des événements ou répondre à des besoins populaires (sports et loisirs, culture). Toutes les communes de l'agglomération seront-elles en mesure de répondre à ces attentes très diverses ?

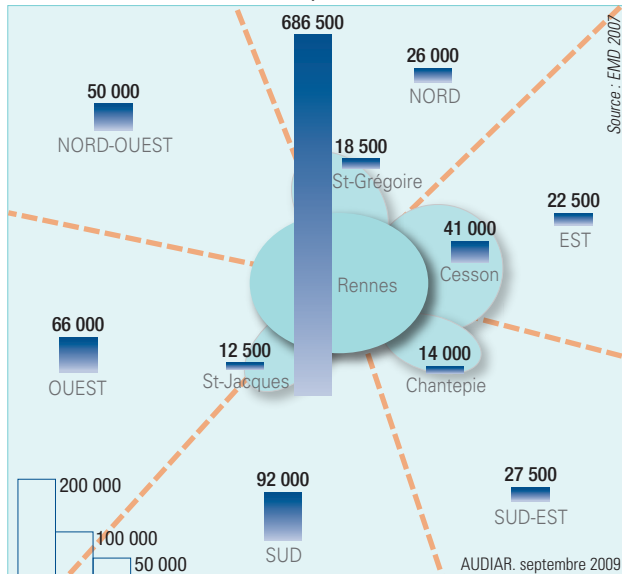
Par conséquent, raisonner exclusivement à l'échelle de la commune pour les équipements rares, spécialisés et coûteux peut se révéler pour le contribuable, dispendieux, pour l'agglomération, inefficace, et pour l'usager, parfois inadapté. Ce constat implique de trouver une échelle géographique pertinente pour programmer certains équipements de proximité. Pour le rappeler, la commune est parfois un cadre de réflexion trop étroit, et à l'inverse, l'échelle métropolitaine semble trop vaste pour planifier des équipements de proximité.

[2] Source : Ministère de sports.

Mieux lier la politique des équipements et celle des déplacements

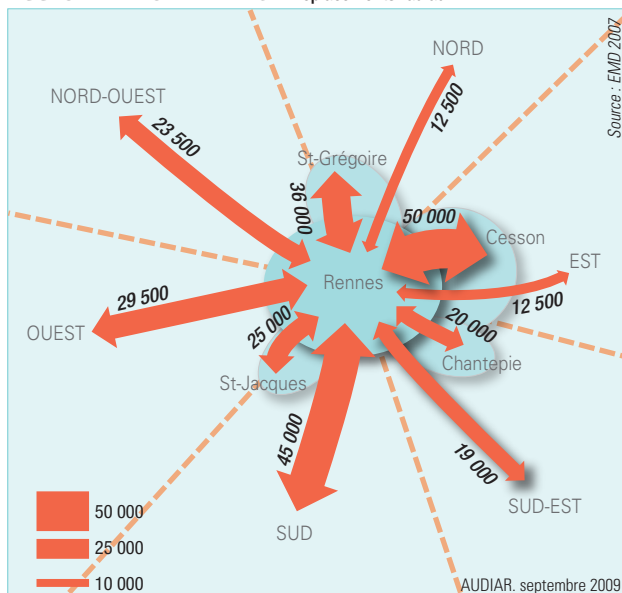
La politique des déplacements est un paramètre essentiel pour implanter un équipement collectif et veiller à son rayonnement optimal. Une bonne accessibilité permet de répondre aux demandes de la population, d'être un support au développement des communes et d'animer des centres urbains.

AGGLOMÉRATION RENNAISE. Déplacements internes aux huit secteurs



Les déplacements internes aux secteurs périphériques* représentent 26 % des déplacements quotidiens** des résidents de l'agglomération.

AGGLOMÉRATION RENNAISE. Déplacements radiaux



Les déplacements entre la Ville de Rennes et la périphérie* représentent 20 % des déplacements quotidiens** des résidents de l'agglomération.

* Les découpages géographiques ont été fait en fonction des grandes infrastructures routières. Ce ne sont pas les secteurs du Plan local de l'habitat. La périphérie = agglomération hors ville de Rennes.

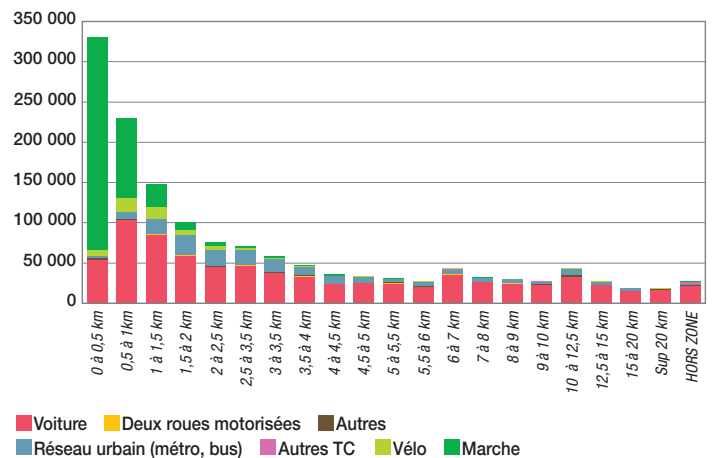
** Dans les deux sens et tous modes confondus.

L'enquête sur les déplacements des ménages dans l'aire urbaine rennaise[3], réalisée en 2007, apporte des éclairages intéressants sur les déplacements au quotidien des ménages. Via l'analyse des flux, on voit s'esquisser les bassins de vie de proximité autour de plusieurs communes et les relations avec le cœur de métropole.

Dans Rennes Métropole, comme dans les autres métropoles régionales, les trajets de proximité constituent une part importante des déplacements. 40 % des déplacements des résidents de la communauté d'agglomération font moins d'un kilomètre. Les modes doux, la marche et le vélo, sont largement utilisés (70 %) pour ces déplacements de très courtes distances. Ainsi, la portée moyenne d'un déplacement à vélo dans l'agglomération est de 1,5 à 2 kilomètres et celle d'un déplacement à pied autour de 600 mètres. Au-delà du kilomètre, la voiture est utilisée très largement. Ces données varient bien entendu en fonction de l'environnement. En centre-ville, dans un paysage urbain, on marche un peu plus et on utilise davantage le vélo[4].

Les enquêtes montrent aussi que les motifs de déplacements se diversifient. Le travail reste certes un motif important de la mobilité urbaine (près du quart des déplacements) et un pivot autour duquel se greffe d'autres activités et démarches de la vie quotidienne. Les études et l'accès aux lieux de formation représentent également une part importante des déplacements de l'agglomération (13,5 %). Les autres déplacements concernent les achats (19 %), les visites et démarches (13 %), les activités de loisirs, sportifs, culturels... (11 %) et les promenades, sorties au restaurant et affaires diverses.

Les distances et les déplacements



Source : Enquête ménages déplacements 2007

[3] Source : Enquêtes ménages déplacements dans l'aire urbaine de Rennes, 2007, Etude Rennes Métropole, État, CG35, Région Bretagne, Audiar.

[4] La part de marché des modes doux est de 42 % à Rennes contre 22 % dans le reste de l'agglomération ; celle du transport public est de 17 % à Rennes contre 7 % dans le reste du territoire.

Faire vivre la « ville des proximités »

L'organisation du territoire du Pays de Rennes s'inscrit dans une logique de ville multipolaire ou de « ville archipel » (SCoT^[5] du Pays de Rennes). Elle s'articule autour de trois échelles géographiques complémentaires : le cœur de métropole, la « ville des proximités », la commune. À chaque niveau sont attachées des fonctions et des responsabilités. Ce maillage de l'espace vise à garantir une accessibilité équitable aux équipements.

Le schéma de pensée, adapté aux équipements, est le suivant :

- Le **cœur de métropole**^[6] (ville compacte) offre la plupart des équipements rares et structurants à l'échelle du Pays de Rennes. L'Université, les Champs Libres, le Centre hospitalier universitaire (CHU), le Stade Rennais, le Liberté, le Parc Expo... contribuent au rayonnement et à l'attractivité de la métropole et confortent son statut de capitale régionale. Sur le plan local, le cœur de métropole est au croisement des notions de territoire et de réseau. Si la fonction de centralité, au sens physique du terme, est jugée nécessaire pour un accès optimum aux grands équipements, le cœur de métropole joue également un rôle de tête de réseaux. Il a vocation à structurer et animer tout un réseau d'équipements dans les domaines sanitaires (de l'hôpital de proximité au CHU) ou sportifs (du terrain de foot au Stade rennais), etc.
- La « **ville des proximités** » (centralité secondaire) est à l'interface du « cœur de métropole » (équipements rares) et de la commune (équipements courants). Ce bassin de vie quotidienne propose une gamme d'équipements intermédiaires susceptibles de répondre aux besoins réguliers des habitants. Le collège, la piscine, la salle de spectacle (avec programmation), le cinéma, les salles sportives spécialisées, l'ADMR^[7], le PAE^[8]... constituent un socle d'équipements qui ne peuvent pas être présents dans toutes les communes mais pour lesquels un accès « équitable » pour tous est souhaité. La « ville des proximités », organisée autour d'un réseau de communes, correspond aux mobilités quotidiennes des habitants mais aus-

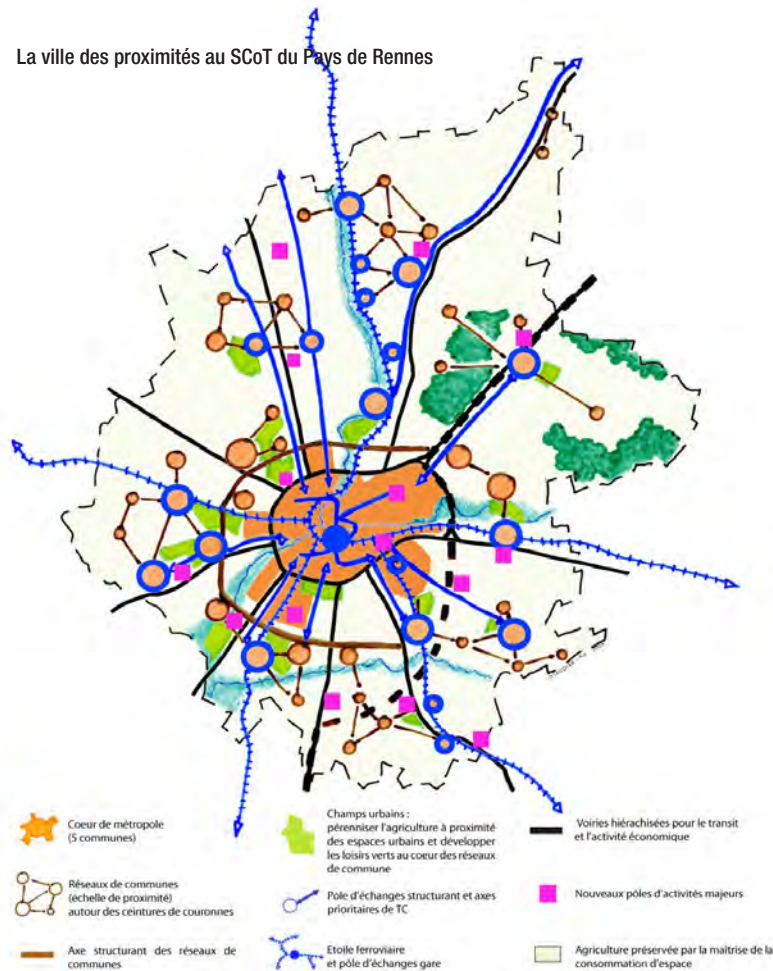
[5] Schéma de cohérence territoriale.

[6] Cœur de métropole : Rennes, Cesson-Sévigné, Saint-Grégoire, Chantepie et Saint-Jacques-de-la-Lande.

[7] Aide à domicile en milieu rural.

[8] Point accueil emploi.

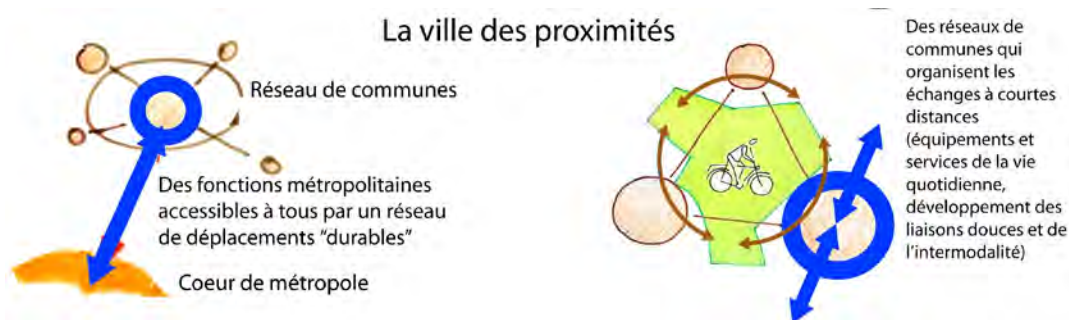
La ville des proximités au SCoT du Pays de Rennes



Ce schéma reflète davantage un objectif à atteindre qu'un état des lieux.

si au flou des identités et des appartenances. Au sein du Pays de Rennes, ses contours ou ses limites méritent d'être précisés et objectivés.

- La **commune et le quartier** (espace de voisinage) demeurent l'échelon géographique de proximité par excellence par la présence d'équipements répondant aux besoins courants voire quotidiens des habitants. L'école élémentaire, la salle polyvalente, la halte garderie, la mairie, la poste, l'église... restent des équipements attachés à toutes les communes ou presque. Dans l'urbain dense ce niveau de proximité se décline au niveau des quartiers.



Un tiers des équipements fonctionne en « réseau de communes »

500 équipements recensés font vivre la « ville des proximités »

Sur 1 600 équipements recensés dans les communes de Rennes Métropole (hors Ville de Rennes), 500 ont une fonction ou un rayonnement supra-communal. Ces structures sont de type plutôt rare, spécialisé ou de notoriété moyenne à l'échelle des « réseaux de communes ». Cette gamme se compose, entre autre, des collèges, lycées, cinémas, petits hôpitaux, piscines, gendarmeries ou encore des grandes médiathèques, salles omnisports ou de spectacles. D'autres équipements fonctionnant en réseau, parfois modestes, sont inclus dans cette catégorie. Ce sont par exemple les écoles de musique et les équipements d'accueil gérés par le Syrenor et le Cias de l'Ouest de Rennes.

L'implantation des équipements fonctionnant en « réseau de communes » correspond en général au degré d'urbanisation des communes. Ces équipements, plus rares, nécessitent souvent des investissements onéreux, une fréquentation minimum ou, pour la localisation, une attractivité marquée de la commune. Le seuil d'apparition des équipements intermédiaires se fait donc, pour l'essentiel, dans les « polarités secondaires » de l'agglomération comptant 5 000 habitants et plus. Cesson-Sévigné et Bruz, avec 15 000 habitants, se distinguent dans le Pays de Rennes par l'étendue de leur palette d'équipements intermédiaires.

Aux seuils démographiques et à la fonction de la commune s'ajoutent deux autres critères conditionnant la présence ou l'absence d'un équipement intermédiaire : la capacité financière des communes et les choix politiques. Ils structurent en partie l'offre d'équipements dans les domaines de la culture et du sport notamment.

Une apparition des équipements liée à la taille des communes

La probabilité de trouver tel équipement sur le territoire d'une commune s'accroît généralement avec sa population. Certains équipements apparaissent plus tôt que d'autres. L'église, la mairie, le terrain de football, l'école élémentaire ou le bureau de poste apparaissent en premier et sont présents dans la plupart des communes. À partir de 3 000/4 000 habitants, une gamme d'équipements étendue, plus rare et spécialisée, émerge à l'image des salles de sports dédiées (judo, danse, ping-pong, tennis), des collèges ou des maisons de retraite.

Au-delà de 5 000 habitants, des équipements plus structurants et rayonnants apparaissent dans certaines communes, suivant leur fonction urbaine, leur richesse et leur politique municipale. Les piscines, les cinémas, les salles de spectacles avec programmation ou les lycées sont notamment concernés. Quant à la ville-centre, elle polarise par nature les équipements les plus rayonnants et structurants de l'agglomération.

En recensant l'ensemble des équipements « intermédiaires » structurés à l'échelle de la « ville des proximités », quatorze grands pôles d'équipements apparaissent dans Rennes Métropole. Ces polarités correspondent aux communes autour de 5 000 habitants et plus. Leur taux d'équipement augmente en effet avec la taille de la commune. Les plus peuplées d'entre elles, Cesson-Sévigné et Bruz, comptabilisant 15 000 habitants chacune, disposent d'une palette étoffée d'équipements intermédiaires ou de rayonnement intercommunal. Ces communes bénéficient également d'un seuil critique favorisant l'apparition d'équipements métropolitains, que se soit en matière de sport ou de culture même si la proximité de la ville-centre limite l'offre de très grands équipements.

Les critères de sélection des équipements « réseau de communes » :

- la fonction de l'équipement (courant à rare) ;
- l'aire de rayonnement (communal, intercommunal, métropolitain) ;
- le niveau de fréquentation événementiel ou atypique (compétitions, spectacles...) ;
- la qualité du propriétaire et du gestionnaire (EPCI[9], Syndicat intercommunal...) ;
- l'inscription dans un réseau structuré (exemple : bibliothèques du Syrenor).

[9] Etablissement public de coopération intercommunale

Une quinzaine de communes anime la « ville des proximités » dans Rennes Métropole

L'effet « polarité secondaire » s'applique d'abord au statut de chef-lieu de canton. Au nombre de quatre dans Rennes Métropole, le statut administratif des communes de Cesson-Sévigné (15 627 habitants en 2006), Bruz (14 231), Betton (9 103) et Mor-delles (6 628), a eu une forte influence sur l'implantation des équipements. Il leur a procuré une situation privilégiée qui joue particulièrement dans le domaine des services publics. Cette situation ancienne est à la fois cause et effet de leur statut.

Cet effet « polarité secondaire » concerne également les communes de taille comparable aux chefs-lieux de canton. Elles sont suffisamment peuplées pour disposer d'une gamme d'équipements intermédiaires. Les communes proches de la ville-centre, telles

que Saint-Jacques-de-la-Lande (9 642 habitants en 2006), Pacé (8 294), Saint-Grégoire (8 178), Chantepie (7 852), Vern-sur-Seiche (7 687) ou encore Thorigné-Fouillard (6 846), Le Rheu (6 920), Chartres-de-Bretagne (6 900) et Acigné (5 800) ont développé toute une gamme d'équipements spécialisés, rares et attractifs dans différents domaines : sports, culture, santé et action sociale... La proximité physique de la ville-centre n'est donc pas toujours défavorable à l'émergence d'équipements intermédiaires.

Au final, une quinzaine de pôles d'équipements se dessine dans Rennes Métropole soit autant de centralités ayant vocation à animer la « ville des proximités ». L'ensemble de ces pôles d'équipements ne fonctionne pas toujours de manière autonome. Dans les zones à forte densité de population, une commune de plus de 5 000 habitants peut faire le choix de partager un seul équi-

Nombre d'équipements dans les 36 communes de Rennes Métropole (hors Ville de Rennes) en 2008
(une commune peut avoir plusieurs équipements du même type)

80 à 100 % des communes	local pour les associations	138
	terrain de football	129
	école primaire	78
	école maternelle	75
	salle multisport	75
	cantine	61
	cimetière	50
	service technique municipal	47
	mairie	43
	local socioculturel	42
	église	39
	bibliothèque	38
	local d'animation pour les jeunes	35
	tennis non couvert	33
	C.L.S.H.	33
Poste	31	
50 à 80 % des communes	halte-garderie et crèche	25
	équipement pour l'enfance et divers	25
	restaurant municipal	24
	foyer de personnes âgées, maison de retraite	22
	école de musique	22
	station d'épuration	21
	salle de sports de combat	21
	terrain de basket	20
	tennis couvert	19
	déchetterie	18
30 à 50 % des communes	presbytère	16
	point accueil emploi	16
	salle de gymnastique	16
	local de répétitions de musique	16
	collège et structure associée	15
	base de plein air et de loisirs	14
	parcours sportifs, de randonnée	13
	salle de tennis de table	13
	espace Internet, multimédia	12
	piste de skate board	12
	salle de musculation	12
	CCAS Cias CDAS	12
	plateau d'EPS	12
	terrain de pétanque, boulodrome	12
	centre de secours	11
	terrain des gens du voyage	11

Source : Audiard, communes, 2008

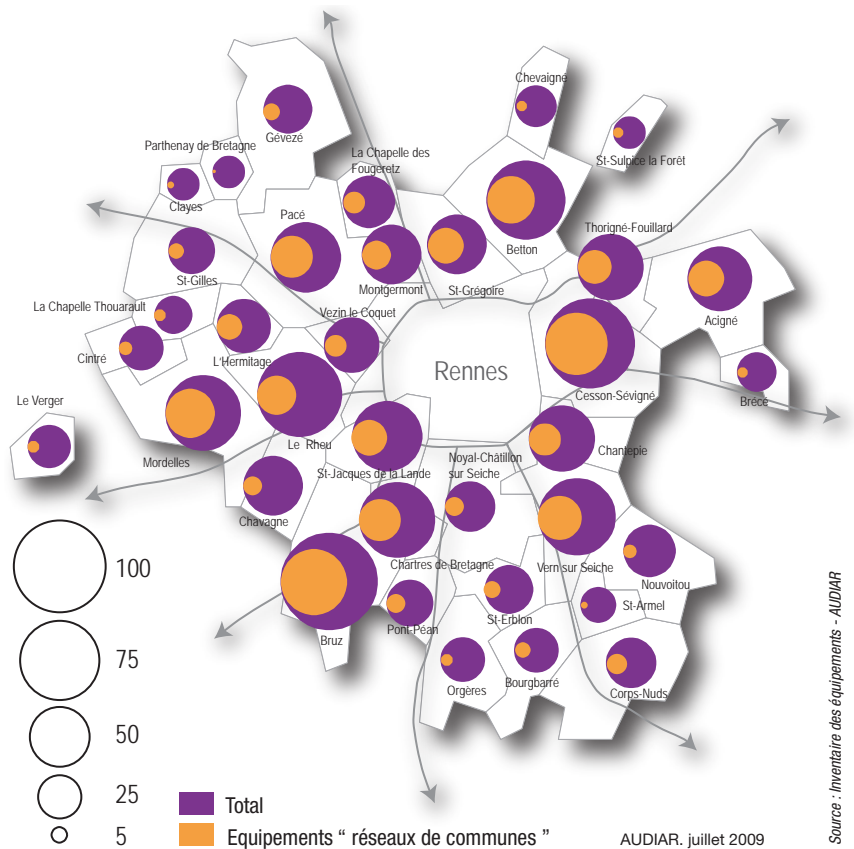
10 à 30 % des communes	piste d'athlétisme non couverte	10
	salle de spectacles	9
	salle de danse	9
	garderie municipale	8
	gendarmerie, police, défense	7
	A.D.M.R.	7
	maison de retraite	6
	lieu d'expositions	6
	jardins familiaux	6
	cinéma	5
	salle de théâtre	5
	golf	5
	piste de bicross et VTT	5
	école d'arts plastiques	5
	établissement de santé	4
	lycée d'ens. général ou polyvalent	4
école de musique et de danse	4	
centre social	4	
centre équestre	4	
halte nautique (hangars)	4	
terrain de rugby et jeu à XIII	4	
terrain de tir à l'arc	4	
1 à 10 % des communes	lycée d'ens. professionnel	3
	piscine (publique ou privée)	3
	salle de squash	3
	salle et terrain de volley-ball	3
	établissement d'accueil santé	3
	soins de suite et réadaptation	3
	perception	2
	psychiatrie	2
	auditorium	2
	musée	2
	mur d'escalade	2
	roller parc	2
	salle d'escrime	2
local pour une structure intercommunale	2	
soin de longue durée santé	2	
école de danse	1	
foyers de travailleurs	1	
parc ornithologique	1	
terrain d'aéromodélisme	1	
terrain de base ball	1	
salle d'haltérophilie	1	

pement avec les communes avoisinantes de taille comparable ou non. La piscine intercommunale de la Conterie en est l'une des rares illustrations.

L'intercommunalité en matière d'équipements demeure une pratique peu développée dans Rennes Métropole. La mise en réseau de plusieurs équipements semble davantage pratiquée. Le Syrenor et le Cias de l'Ouest de Rennes en sont les meilleurs exemples de même que les écoles de musique du Pays de Rennes. Ces structures intercommunales ont des politiques d'équipements et de réseaux et veillent en général à une bonne répartition de l'offre sur leur territoire de référence. Cela n'exclut pas de réfléchir, dans certains cas, à une polarisation de certaines structures quand cela s'avère pertinent et optimum. On peut citer les Points accueil emploi du Cias de l'Ouest de Rennes ou des écoles de musique souhaitant un équipement de référence.

Par le biais des coopérations intercommunales, des communes d'un rang démographique modeste peuvent ainsi accéder à des équipements intermédiaires. Elles bénéficient d'un effet réseau qui accroît la qualité de l'équipement et le service rendu (école de musique, bibliothèque, équipement pour l'enfance...). Mais ces coopérations nécessitent d'être très bien étudiées pour veiller à leur qualité, répondre à la demande de la population mais aussi optimiser les coûts de fonctionnement.

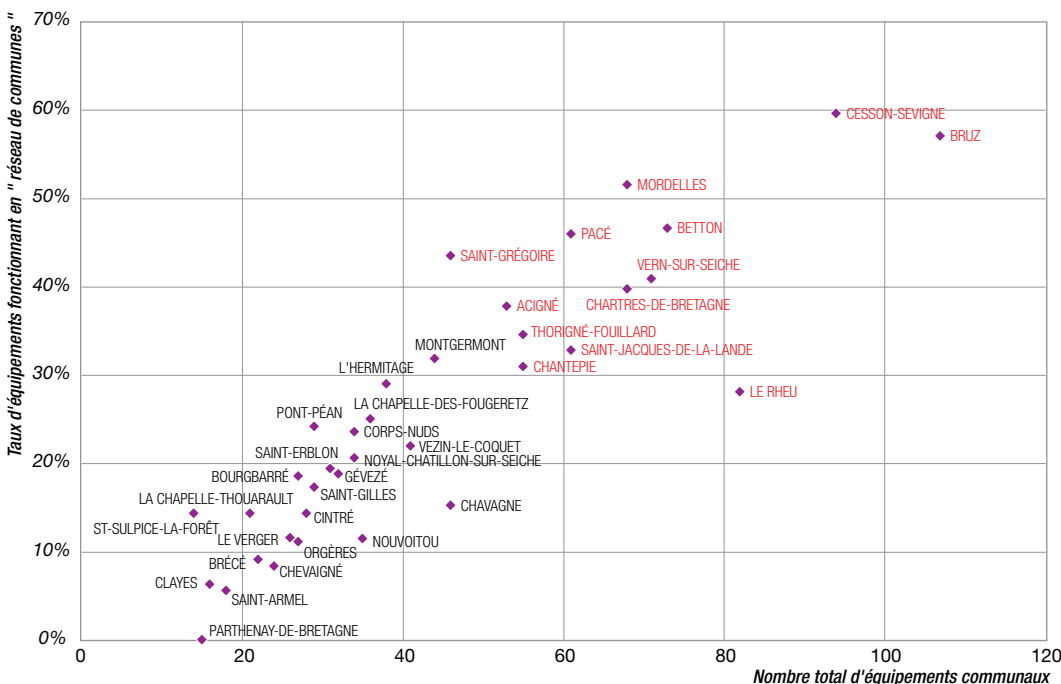
Part des équipements fonctionnant en « réseau de communes » dans l'ensemble des équipements recensés



Les principaux équipements fonctionnant en « réseau de communes » se concentrent autour de trois domaines : sports, culture, santé et action sociale

Source : Inventaire des équipements - AUDIAR

Nombre et part d'équipements fonctionnant en « réseau de communes »



Le poids démographique et la fonction urbaine conditionnent le nombre d'équipements fonctionnant en « réseau de communes » (en rouge : les communes de plus de 5 000 habitants).

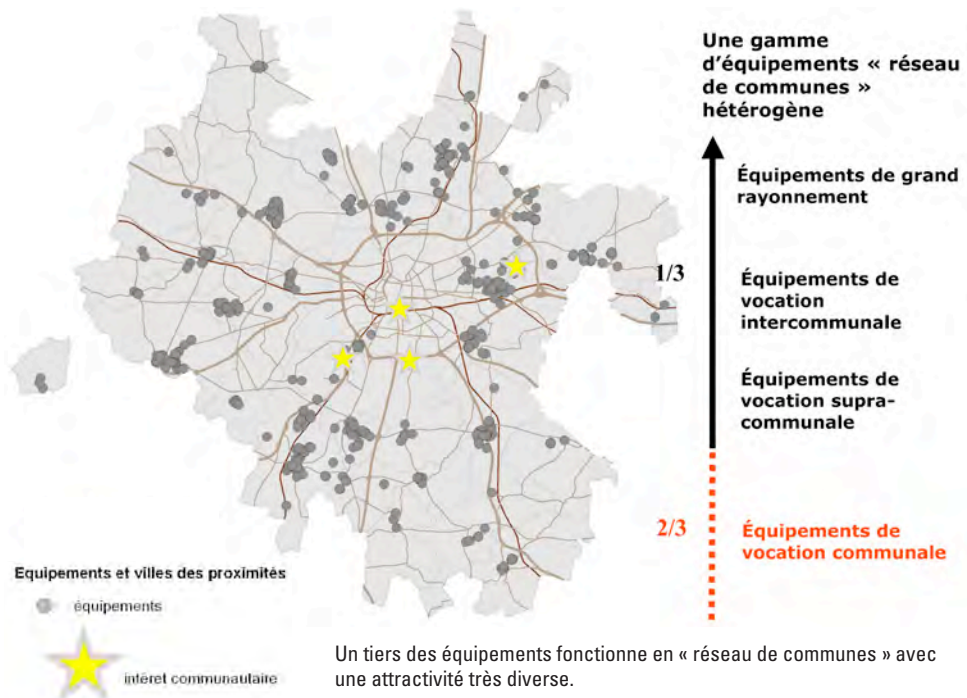
Source : AUDIAR, communes, 2008

Des équipements communaux de nature, de fonction et de rayonnement très variés

Les équipements identifiés comme fonctionnant en « réseau de communes » sont très hétérogènes selon leur fonction, courante ou rare, leur rayonnement, supra-communal ou d'agglomération, leur mode de gestion, communal ou intercommunal ou encore leur propriété... Une classification nette et simple de ces équipements « intermédiaires » n'est guère possible.

Une diversité des types d'équipements

L'inventaire des équipements publics et, parfois privés, couvre un large spectre allant du sport à la culture en passant par l'éducation et l'action sociale. Leur gestion est du ressort des communes ou des intercommunalités ou encore du Département, de la Région ou de l'État.



Une diversité du rayonnement et de la vocation des équipements

Classer les équipements selon leur degré d'attractivité et de rayonnement est difficile mais en croisant divers critères (cf. encart p. 7), il est tout de même possible d'identifier ceux faisant vivre la « ville des proximités ».

Sport et loisirs (190)

Centres équestres
 Salles de sport spécialisées (judo, gym...)
 Piscines, salles de tir, murs d'escalade, canoë kayak...
 Grandes pistes d'athlétisme et terrains de rugby
 Terrains de football labellisés pour les compétitions régionales et nationales
 Grandes salles omnisports

Santé et action sociale (110)

Équipements pour l'enfance et les personnes âgées de gestion intercommunale
 ADMR, Cias, CDAS...
 Établissements sanitaires

Équipements touristiques et socioculturels (20)

Peu d'équipements retenus

Équipements « réseau de communes »

Éducation (50)

Collèges
 Lycées
 Enseignement supérieur
 Et tous les équipements associés (restauration, équipements sportifs...)

Administration (60)

Gendarmeries, perceptions, centres de secours...
 Terrains des gens du voyage (CA RM)
 Déchetteries, stations d'épuration intercommunale, usines d'incinération

Culture (90)

Grandes médiathèques
 Auditoriums et galeries d'art
 Salles de spectacles avec programmation
 Cinémas
 Les équipements en réseau : écoles de musique, bibliothèques du Syrenor

Plus de 500 équipements « réseau de communes » dans six grands domaines d'équipements.

Une diversité de gestion et de propriété des équipements

Les équipements fonctionnant en « réseau de communes » sont de propriété et de gestion très diverses. Ils concernent :

- des équipements intercommunaux financés, construits et gérés par une intercommunalité ou un syndicat intercommunal. Exemples : piscine de la Conterrie, pôle petite enfance du Cias au Rheu, école de musique de la Flume au Rheu ;
- des équipements communaux qui ont une vocation à rayonner sur plusieurs communes sans que le fonctionnement ne soit organisé de manière formelle. Ils sont financés, construits et gérés par la commune mais ouverts à d'autres utilisateurs. Exemples : salles de spectacles Le Ponant à Pacé, Le Grand Logis à Chartres-de-Bretagne, espace culturel Le Volume à Vern-sur-Seiche, le dojo de l'Hermitage ;
- des services intercommunaux qui s'appuient sur des équipements communaux. Exemples : écoles de musiques intercommunales, crèches à l'instar du multi-accueil de Saint-Erblon (convention avec Orgères).



© Audiar



© Audiar

Dojo de l'Hermitage, équipement communal, Stade de Saint-Jacques-de-la-Lande et terrain synthétique, équipement de gestion communale.



© Audiar



© Ville de Cesson-Sévigné



© Audiar



© Oledia

Salles de spectacles, Le Volume à Vern-sur-Seiche, Le Carré Sévigné à Cesson-Sévigné et Le Ponant à Pacé, équipements de gestion communale.



© commune de St-Jacques-de-la-Lande

Médiathèques de Betton, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Saint-Jacques-de-la-Lande, équipements municipaux.

De nombreux équipements existants sont déjà structurés à l'échelle intercommunale

200 équipements disposent d'une relation formalisée ou sont structurés à l'échelle intercommunale

Sur les 1 600 équipements recensés par l'Audiar, 500 animent donc la « ville des proximités » et parmi ceux-ci, 200 sont structurés et organisés formellement en « réseau de communes ». Cela peut être lié au statut même des équipements (services de l'État) mais aussi, pour les collectivités territoriales, en raison de la signature d'une convention voire même de la création d'une structure intercommunale.

Plusieurs critères ont été retenus pour identifier les équipements formalisés ou structurés à l'échelle intercommunale :

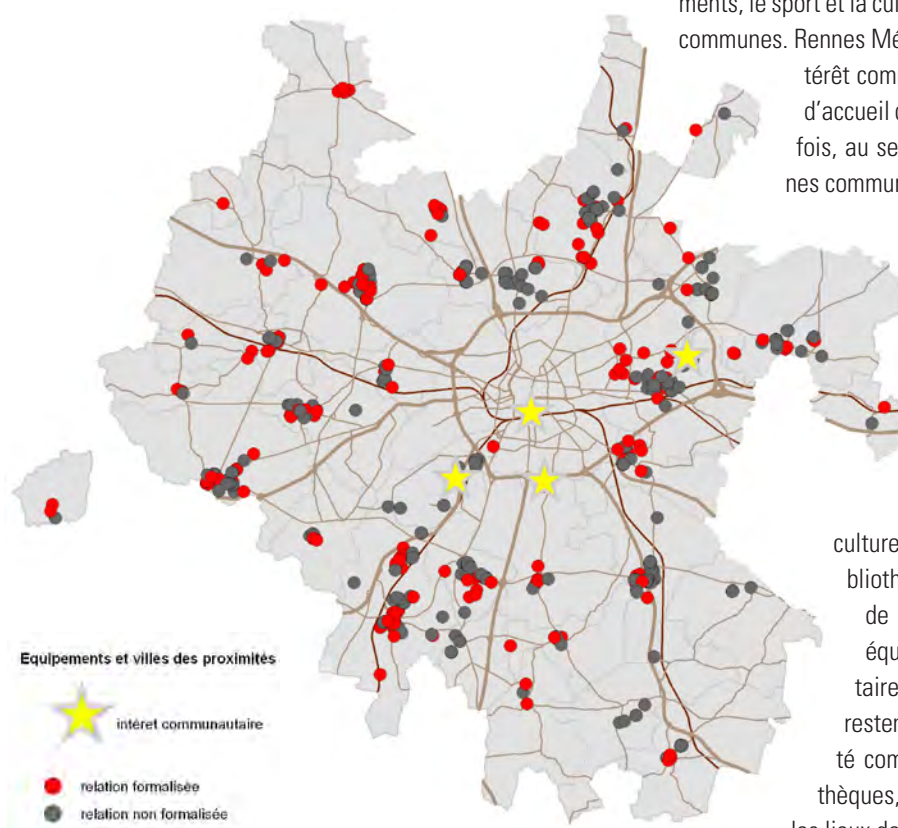
- une gestion intercommunale (SIVM^[10], SIVU^[11], association intercommunale, régie financée par l'EPCI...);
- l'existence d'un réseau structuré. Les bibliothèques du Syrenor sont de gestion et de propriété communales mais des liens sont organisés pour l'animation et les prêts;

- la signature d'une convention entre deux équipements communaux comme par exemple certains accueils de loisirs (ex-CLSH^[12]);
- un maillage planifié avec un équipement couvrant un secteur géographique (collèges, lycées, gendarmerie...).

Les équipements administratifs, d'éducation et sanitaires polarisent l'essentiel des liens formalisés. Ce sont en général les équipements sous la gestion de l'État, de la Région ou du Département. La trésorerie, la gendarmerie, la poste, le collège, le lycée ou les services sociaux, de l'emploi et de l'insertion sont, de fait, des services publics organisés à l'échelle d'un secteur géographique. De par leur rareté et leur organisation territoriale, l'ensemble de ces équipements fonctionnent en « réseau de communes ».

D'un point de vue institutionnel, la plupart des intercommunalités exercent avec parcimonie leur compétence en matière d'équipements, le sport et la culture restant pour l'essentiel du ressort des communes. Rennes Métropole a classé quatre équipements d'intérêt communautaire^[13], hors déchetteries, terrains d'accueil des gens du voyage et crématorium. Toutefois, au sein de l'intercommunalité rennaise, certaines communes ont créé des syndicats ou des associations intercommunales pour construire et gérer certains équipements. C'est le cas du Cias à l'Ouest de Rennes mais d'autres exemples peuvent être cités.

En matière de culture, les écoles de musique sont les équipements les plus structurés à l'échelle intercommunale. Pour le reste des équipements culturels, on ne peut guère ajouter que les bibliothèques du réseau Syrenor (mutualisation de services) et, dans Rennes Métropole, les équipements culturels d'intérêt communautaire. Pour le reste, les équipements culturels restent pour l'essentiel de gestion et de propriété communales comme les bibliothèques-médiathèques, les lieux de diffusion du spectacle vivant, les lieux des pratiques artistiques, etc.



200 équipements sur 500 identifiés sont structurés et organisés à l'échelle des « réseaux de communes ». Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole.

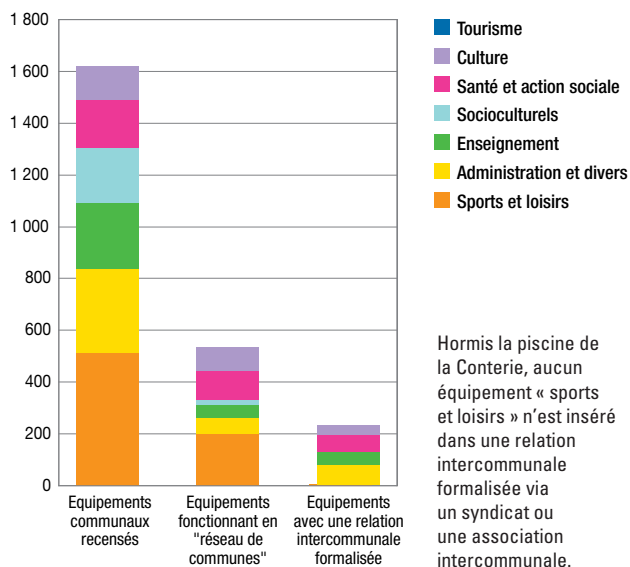
[10] Syndicat intercommunal à vocation multiple.

[11] Syndicat intercommunal à vocation unique.

[12] Centre de loisirs sans hébergement.

[13] Les Champs Libres (Médiathèque, Musée de Bretagne, Espace des sciences), l'Écomusée de la Bentinais et deux lieux de création artistique et de répétition (La Ferme du Haut Bois à Saint-Jacques-de-la-Lande et le Manoir de Tizé à Thorigné-Fouillard).

Types d'équipements et relations intercommunales



Concernant le sport, le parc d'équipements est essentiellement communal et donne souvent lieu à des conventions avec les clubs et les associations de la commune. Des équipements de rayonnement comme les piscines, les salles dédiées à la compétition et à l'accueil d'évènements ou encore les stades haut de gamme et dédiés à des pratiques spécialisées sont communaux. La piscine intercommunale de la Conterie est l'exception qui confirme la règle. Au niveau intercommunal, le département d'Ille-et-Vilaine a bien mis en place des offices cantonaux des sports, mais ces structures proposent un service et non une mutualisation d'équipements. Leur objectif est de soutenir et dynamiser la pratique sportive des associations en milieu rural (hors des villes de plus de 10 000 habitants).

Quelques exemples emblématiques d'équipements ou de services fonctionnant en « réseau de communes »

Les offices cantonaux des sports en Ille-et-Vilaine

Les offices cantonaux des sports illustrent, à leur manière, la faible structuration du sport dans Rennes Métropole. Les offices proposent un service du Conseil général et ne gèrent donc pas d'équipements. Leur objectif est de soutenir et dynamiser la pratique sportive des associations en milieu rural (hors des villes de + de 10 000 habitants). Mais leur présence peut amener à moyen terme des rapprochements voire des regroupements d'associations sportives et donc impliquer d'éventuelles mutualisations d'équipements. Rennes Métropole ne compte que deux offices cantonaux des sports dont un en veille. Le service fonctionne en effet davantage en milieu rural. En outre, la réforme nationale des collectivités territoriales et l'état des finances publiques pourraient remettre en cause cette politique départementale.



Les offices cantonaux des sports en Ille-et-Vilaine. Rennes Métropole dispose de deux offices, dont un en veille.

Les équipements emblématiques de statut intercommunal

Trois équipements, parmi d'autres, peuvent être cités au sein de Rennes Métropole comme emblématiques d'une pratique intercommunale en matière de programmation. Le premier, exceptionnel dans le domaine sportif, le second, plus courant sur le plan de la culture et de la musique, enfin le troisième, historique, lié à la création du Centre intercommunal d'action sociale (Cias) de l'Ouest de Rennes.



Piscine intercommunale de la Conterie

Chartres-de-Bretagne, 2008

Investissement : 7 M€ (dont 1 M€ financé par la commune, le reste financé par le CG35, la Région Bretagne, le FNDS, l'ADEME et un emprunt du syndicat)

Maître d'ouvrage. Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie (11 communes)

Maître d'œuvre. Cabinet d'architectes Alta. Rennes



École de musique intercommunale de La Flume (conservatoire de musique à rayonnement intercommunal)

Le Rheu, 2008

Maître d'ouvrage. Syndicat intercommunal de musique de la Flume (8 communes)

Maître d'œuvre. Architecte Yvick RAUX. Rennes



Cias de l'Ouest de Rennes et Foyer Logement à Saint-Gilles, Pôle petite enfance multi-accueil* au Rheu

Le Rheu, 2005

Maître d'ouvrage. Cias*

Maître d'œuvre. Pôle petite enfance, Architecte Laurence CROSLARD. Rennes

*crèche, halte-garderie associative, centre de la protection infantile et maternelle.

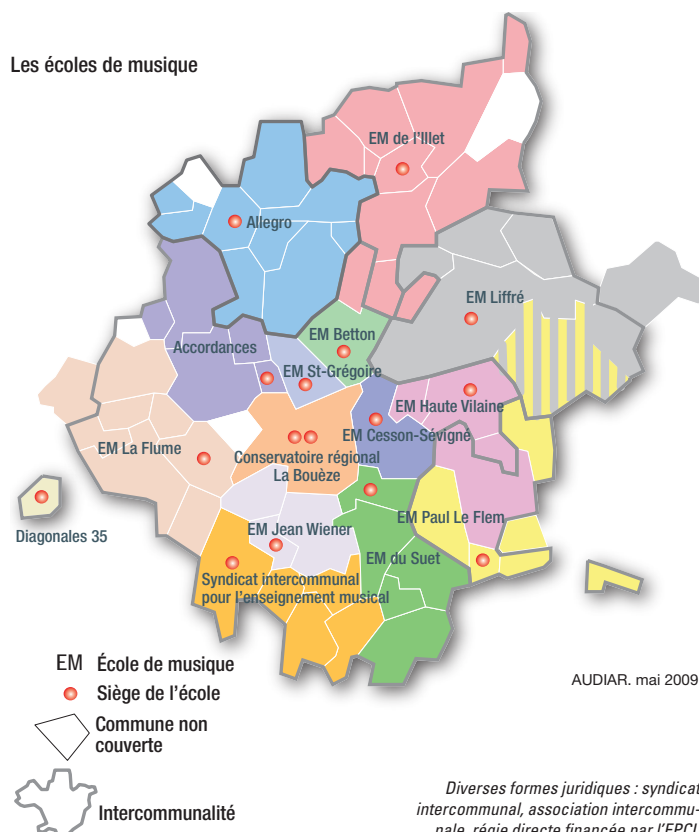
Les écoles de musique sont les équipements culturels les plus structurés à l'échelle intercommunale

Les écoles de musique ont des formes juridiques très diverses, essentiellement intercommunales et avec des contours géographiques ne se superposant pas forcément aux intercommunalités. Il existe des :

- **syndicats intercommunaux (SI)**. Ce statut est privilégié par beaucoup d'écoles de musique de Rennes Métropole : SI pour l'enseignement musical dont le siège est à Bruz, Ecole de Musique du Suet basée à Chantepie, Accordances basée à Montgermont, Ecole de Musique de La Flume basée au Rheu ;
- **associations avec financement intercommunal**. Exemple : Ecole intercommunale Paul Le Flem (Communauté de communes du Pays de Châteaugiron) ;
- **régies intercommunales directes**. Exemple : l'Ecole de Musique de Liffré.

Les écoles de musique fonctionnent davantage selon une logique de services qu'une logique d'équipements, même si ce constat tend à évoluer. Certaines écoles se structurent pour former un pôle de musique performant en associant d'autres activités culturelles. À l'école intercommunale de musique et de danse du Suet, à Vern-sur-Seiche, se greffe une médiathèque, une salle d'expositions et un auditorium.

Hormis ce cas, la plupart des écoles de musique offrent un service intercommunal dans des locaux de propriété communale.



Deux structures intercommunales de référence

L'ouest de Rennes Métropole est le secteur où l'intercommunalité de proximité est la plus ancienne et la plus développée avec deux entités intercommunales structurées autour de compétences variées et plus particulièrement l'emploi, l'action sociale, la petite enfance et l'accueil des personnes âgées : le Syrenor et le Cias de l'Ouest de Rennes.

Le secteur ouest de Rennes Métropole : le Syrenor et le Cias

❖ Syrenor (Syndicat de recherche et d'étude de Rennes Nord)

Syndicat intercommunal à vocation multiple
Siège administratif : La Chapelle-des-Fougeretz

8 communes, 19 200 habitants en 2006

Compétences :

- Deux obligatoires : emploi et études
- Cinq optionnelles : action sociale, enseignement second degré, enseignement culturel, lecture publique, matériel intercommunal

Equipements dans le domaine action sociale :

- Gestion de 3 haltes-garderies et 1 multi-accueil. Les locaux sont mis à disposition par les communes à titre gracieux.
- Gestion d'un 1 EHPAD éclaté sur trois communes : Pacé (propriété d'un organisme social), Gévezé (commune) et La-Chapelle-des-Fougeretz. (Syrenor).
- Le Syrenor souhaite transférer la gestion de l'EHPAD à l'association « Les Chenus », gestion qui intégrera le nouvel EHPAD de Pacé.



www.ville-pace.fr

❖ Cias à l'Ouest de Rennes

(Centre intercommunal d'action sociale)

Syndicat intercommunal à vocation unique
Siège administratif : Mordelles

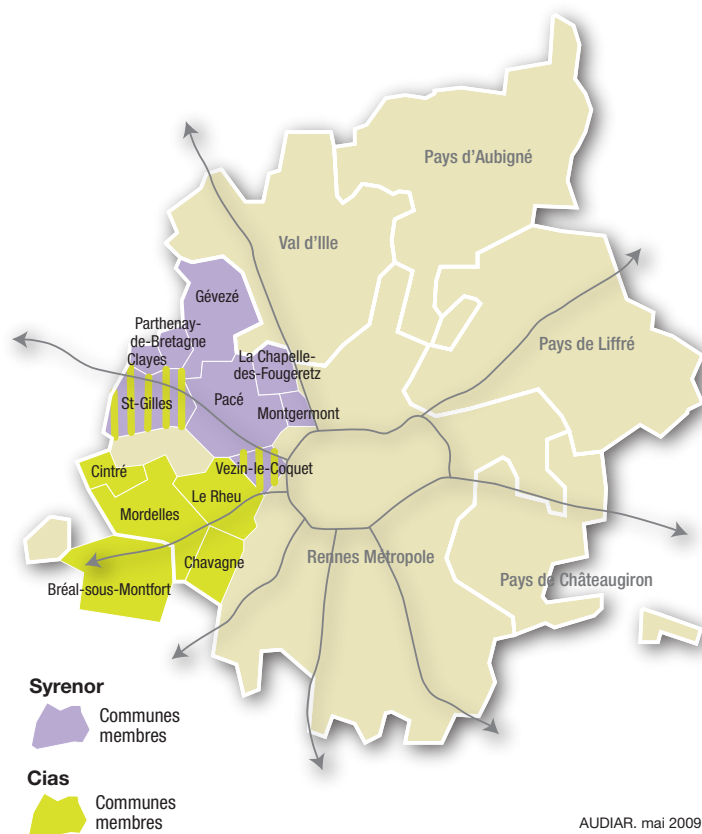
7 communes, 31 100 habitants en 2006

Compétences :

- Petite enfance (multiservices, multi-accueil).
- Personnes âgées (services, structure d'accueil).
- Population (aide sociale, accueil emploi, habitat).

Équipements dans le domaine action sociale :

- Propriétaire et gestionnaire du foyer logement de Saint-Gilles.
- Gestionnaire de 3 multi-accueil (Le Rheu, Mordelles) et 2 multi-services (Bréal-sous-Montfort, Le Rheu).



AUDIAR. mai 2009

**AGENCE D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE**
4 avenue Henri Fréville CS 40716
35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 www.audiar.org
Contact : Jérôme MALLE